



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 131373

Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la situation des routiers français. Les routiers français constatent que sur les autoroutes et routes nationales, les poids lourds avec un équipage étranger sont très peu contrôlés par rapport à ceux disposant d'un équipage français. Ceci est particulièrement signalé sur l'axe aquitain entre l'Espagne et la Grande Bretagne. Elle souhaite savoir quelles consignes ou circulaires ont été données aux services de gendarmerie, de police ou de douanes. Dans les faits, l'application différenciée des règles appliquées au temps de parcours maximal entre chauffeurs nationaux et étrangers conduit à maintenir une concurrence déloyale entre transporteurs et une atteinte à la liberté de circulation sur notre territoire. Elle souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre pour résoudre cette situation au regard cette concurrence déloyale qui plus est au danger généré.

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131373

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2525

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)